



Abus de faiblesse ou arnaque

Par **nadir59125**, le **12/05/2014 à 18:26**

bonjour à tous , j'ai acheté 50% de part d'une société SRAL " restauration rapide " pour la somme de 34000 euros en avril 2013 .Les démarches administratives ont été faites par un cabinet d'experts comptable (les statuts , INSEE etc)
Mon associé a empoché les 34000 euros et a refusé de me donner le bail pour le mettre au nom de la SARL .
Après consultation du cabinet expert concernant le bail , rncelui-ci me dit : qu'il ne peut rien faire et que c'est à moi de régler ce problème et que je peut pas exploiter ce commerce que j'ai créer .
On m'a conseiller de dissoudre la société mais mon associé refuse de répondre au courrier de mon avocat pour qu'il me rende les 34000 euros et dissoudre la société .
Entre temps mon associé a ouvert une autre société à la même adresse dans le même local que la société que j'ai créer qu'il exploite actuellement .
Je n'ai plus d'argent pour me payer un avocat et actuellement je suis au chômage .
Donc , maintenant s'il vous plait comment récupérer mon argent et dissoudre la société , cela fait une année que cela dure .
merci pour vos réponses cordialement .